



Le PARRAINAGE CIVIL

« Faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines »

Où déposer votre demande ?

Mairie au Service Etat civil
Tél : 02.37.28.17.14 ou 02.37.28.77.90
Fax : 02.37.30.17.60

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Pièces à fournir pour la constitution du dossier :

- ☐ Acte de naissance du filleul ou de la filleule en copie intégrale (aucune condition d'âge)
- ☐ Livret de famille des parents
- ☐ Pièces d'identité des parents
- ☐ Justificatif de domicile récent (le filleul doit résider dans la commune du lieu de la célébration).
- ☐ Photocopies des pièces d'identité des parrain et marraine
- ☐ Connaître les professions et adresses des parrain et marraine

Important :

Le PARRAINAGE CIVIL ne crée pas de droits nouveaux.

L'engagement de remplacer les parents en cas de décès ou de défaillance n'a qu'une valeur morale et reste dépourvu de toute conséquence juridique.

Dans le cas où les parents ne seraient plus en capacité d'exercer leur autorité parentale, l'engagement moral du parrain et de la marraine pourra malgré tout être mis en valeur pour, par exemple, faire partie du conseil de famille.

Par ailleurs, ne s'agissant pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres d'état civil.

Le certificat (ou tout autre document) délivré à cette occasion ne présente aucune valeur juridique.

Fiche de renseignements

*Le jour et l'heure de la cérémonie seront fixés définitivement le jour du dépôt du **dossier complet** à la mairie.*

Date et Heure :

Option prise le

Enfant

Nom :
Prénoms :
Né(e) le :
A :

Père

Nom : Prénoms :
Né le : à
Adresse :

Téléphone : mail
profession :

Mère

Nom Prénoms
Née le : à
Adresse :

Téléphone : mail
profession

Parrain

Nom Prénoms
Né le : à
.....
Adresse :

Téléphone : profession

Marraine

Nom Prénoms
Née le : à
.....
Adresse :

Téléphone : profession

Signature du père pour accord :

Signature de la mère pour accord :